



Pfizer annonce un appel de projets pour l'octroi d'une subvention pour l'amélioration de la qualité

Optimiser le recours à la télésanté au Canada dans le domaine de la santé des femmes
Programme de subventions décernées dans le cadre d'un concours – Processus d'examen interne de Pfizer

I. Renseignements généraux

L'organisation mondiale des subventions médicales de Pfizer appuie les initiatives indépendantes de la communauté en matière de santé mondiale (p. ex., recherche, amélioration de la qualité ou éducation) destinées à améliorer les résultats des patients dans les domaines où on observe un besoin médical non comblé qui concorde avec les stratégies d'ordre médical ou scientifique de Pfizer.

Le programme de subventions décernées dans le cadre d'un concours de Pfizer comporte un appel de projets affiché publiquement qui fournit des renseignements détaillés sur le champ d'intérêt général, les dates limites d'examen et d'approbation, et un processus d'examen et de décision interne de Pfizer. Les organisations sont invitées à soumettre un projet qui vise à combler les lacunes dans la pratique, comme indiqué dans le présent appel de projets.

Pour toutes les subventions indépendantes destinées à l'amélioration de la qualité, le demandeur (et en fin de compte le bénéficiaire) est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la réalisation de l'initiative indépendante financée par la subvention. Pfizer ne doit en aucun cas participer à un quelconque aspect de l'élaboration du projet, ni à la réalisation ou à la surveillance du programme d'amélioration de la qualité.

II. Admissibilité

Couverture géographique	Canada
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none">• Les organisations suivantes peuvent déposer leur candidature : établissements d'enseignement en médecine, en médecine dentaire, en soins infirmiers, dans le domaine de la santé connexe et/ou de la pharmacie; établissements de soins de santé (petits ou grands); associations professionnelles et sociétés médicales; entreprises spécialisées en formation médicale; et autres entités dont la mission est liée à la formation des professionnels de la santé et/ou à l'amélioration des soins de santé.• Si le projet fait intervenir plusieurs unités ou départements au sein d'un même établissement et/ou entre différents établissements, organisations ou associations, toutes les entités devront jouer un rôle pertinent, et l'organisation postulante devra jouer un rôle clé dans le projet.• Pour les projets qui donnent droit à des crédits de formation continue, l'organisation postulante doit être accréditée.

III. Exigences

Date de l'appel de projets	<ul style="list-style-type: none">• 9 novembre 2022
Domaine clinique	<ul style="list-style-type: none">• Santé des femmes

**Champ d'intérêt général
lié au présent appel de
projets :**

La télémédecine permet de continuer à fournir des soins aux personnes qui en ont le plus besoin en sélectionnant, par triage, les soins urgents de faible risque et les rendez-vous de suivi tout en maintenant la continuité des soins, en particulier pour les patients atteints d'une maladie chronique ou d'un problème de santé comportementale qui peuvent avoir besoin de contrôles périodiques, quelle que soit la proximité géographique entre le professionnel de la santé et le patient¹.

Le Groupe de travail sur les soins virtuels (GTSV) a été créé par l'Association médicale canadienne, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le GTSV a récemment publié un rapport intitulé « Les soins virtuels au Canada : progrès et possibilités » dans lequel sont soulignés deux enjeux qui sont ressortis des discussions des sous-groupes du GTSV reconstitués : l'équité et la pertinence des soins virtuels².

Bien que les soins virtuels aient bel et bien le potentiel d'améliorer l'accessibilité des soins médicaux et de santé, il faut reconnaître qu'ils ont aussi le potentiel d'accentuer les inégalités à cet égard, tant d'un point de vue géographique que socioéconomique^{1,2}.

La pertinence des soins virtuels, comme celle de toute autre forme de services de santé, est nécessairement sujette à interprétation parce qu'elle se rapporte à l'évaluation d'une relation et d'une expérience entre un patient et son fournisseur de soins. L'utilisation appropriée des soins virtuels doit constituer un élément de base d'une formation en santé numérique².

Notre intention est de soutenir les initiatives d'amélioration de la qualité axées sur l'amélioration de la qualité des soins virtuels dans le domaine de la santé des femmes en mettant l'accent sur l'équité et la pertinence des soins virtuels.

Important : Il n'est pas dans notre intention de financer des projets de recherche clinique. Les projets qui ont pour but d'évaluer l'efficacité de nouveaux agents thérapeutiques ou diagnostiques ne seront pas évalués.

Références

1. Soins virtuels – Recommandations pour la création d'un cadre pancanadien. <https://policybase.cma.ca/media/PolicyPDF/PD20-07F.pdf> – consulté en septembre 2021.
2. Les soins virtuels au Canada : progrès et possibilités. Rapport du groupe de travail sur les soins virtuels. Février 2022. <https://policybase.cma.ca/media/PolicyPDF/PD22-05F.pdf>.

Auditoire cible	<ul style="list-style-type: none"> • Médecins de soins primaires • Professionnels de la santé paramédicaux (p. ex., infirmières praticiennes, auxiliaires médicaux, pharmaciens) • Spécialistes
Budget prévu	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets individuels dont le montant demandé ne dépasse pas 30 000 \$ CA seront évalués. Le budget total réservé au présent appel de projets est évalué à 150 000 \$ CA.
Dates importantes	<ul style="list-style-type: none"> • Date de l'appel de projets : 9 novembre 2022 • Date limite de présentation de la demande : 30 janvier 2023 Date limite de présentation de la demande prolongée : 13 février 2023 • Veuillez noter que la date limite est à 23 h 59, heure normale de l'Est (c.-à-d. heure de New York, GMT -5). • Date prévue de notification de l'octroi de la subvention : avril 2023 • Les subventions seront remises une fois la lettre d'entente exécutée. • Dates prévues de début et de fin du programme : de juin 2023 à juin 2024
Présentation de la proposition	<ul style="list-style-type: none"> • Rendez-vous sur www.cybergrants.com/pfizer/QI (en anglais) et ouvrez une session. Si vous n'avez pas de compte, cliquez sur Create your password (Créer un mot de passe). [Remarque : il existe des portails distincts pour chaque type de demande de subvention (p. ex., connaissances, lettre d'intention, description détaillée du projet de recherche et proposition complète de projet d'amélioration de la qualité). [Veuillez utiliser l'URL ci-haut.] • Cliquez sur le bouton Start A New Quality Improvement Application (Ouvrir une nouvelle demande de subvention pour l'amélioration de la qualité). • Dans l'application : <ul style="list-style-type: none"> ○ À la question « Competitive Grant? » (Subvention décernée dans le cadre d'un concours?), répondez Yes (Oui) ○ Sélectionnez le nom du programme de subventions décernées dans le cadre d'un concours suivant : 2023 IM CA: Optimizing Telehealth Use in Canada in Women's Health (2023 MI CA : optimiser le recours à la télésanté au Canada dans le domaine de la santé des femmes) ○ Sélectionnez le champ d'intérêt principal suivant : Support for Health Outcomes (Soutien des résultats liés à la santé) • Exigences relatives à la présentation de la proposition : Remplissez toutes les sections requises dans le formulaire de demande en ligne et téléversez votre proposition de projet (voir l'annexe) dans le champ Full Proposal Submission (Proposition complète de projet). • En cas de problème technique avec le site Web, cliquez sur le lien Technical Questions (Questions techniques) apparaissant au bas de la page. <p>AVIS IMPORTANT : Sachez que les propositions soumises par l'entremise d'autres applications et/ou après la date limite ne seront pas examinées par le comité.</p>

Questions	<ul style="list-style-type: none">• Pour toute question au sujet de cet appel de projets, écrivez à la personne responsable de la subvention [Jessica Romano] (Jessica.Romano@pfizer.com), en indiquant dans le champ objet « 2023 Optimiser le recours à la télésanté au Canada DDP. »
Entente relative à la subvention	<ul style="list-style-type: none">• Si une subvention vous est accordée, votre établissement devra signer une entente écrite avec Pfizer. Cliquez ici pour consulter les principales modalités de l'entente.• Pfizer s'est assurée que les modalités de l'entente sont équilibrées et raisonnables, et qu'elles favorisent l'atteinte des objectifs des deux parties. La négociation d'ententes exige d'importantes ressources. Ainsi, avant de soumettre votre projet, veuillez vous assurer que votre établissement (y compris son service juridique) s'engage à respecter les modalités énoncées, car l'entente devra être acceptée dans son intégralité.
Processus d'examen et d'approbation	<ul style="list-style-type: none">• Les demandes de subventions reçues en réponse à un appel de projets général sont examinées par Pfizer, qui prendra une décision finale à cet égard.
Mécanismes de notification des candidats	<ul style="list-style-type: none">• Tous les candidats seront informés par courriel au plus tard à la date mentionnée ci-dessus.• On leur demandera peut-être de fournir des précisions durant la période de sélection.

Annexe A

Proposition complète de projet d'amélioration de la qualité

Pour être acceptées, les demandes doivent être soumises en ligne en utilisant le portail. La proposition complète ne doit pas dépasser 10 à 15 pages (caractères de 12 points et marges de 1 pouce) à l'exception des renseignements sur l'organisation et des références. Avant de téléverser votre proposition complète, assurez-vous qu'elle comprend les éléments suivants* :

Buts et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Décrivez brièvement le but général de votre projet. Expliquez aussi le lien entre ce but et le domaine d'intérêt de l'appel de projets, et avec les objectifs de l'organisation. • Énumérez les objectifs <i>généraux</i> que vous prévoyez atteindre dans le cadre de votre projet tant en matière d'apprentissage qu'en ce qui a trait aux résultats escomptés. Les objectifs doivent préciser l'auditoire cible et les résultats que vous prévoyez obtenir en mettant en œuvre votre projet.
Évaluation du besoin énoncé pour ce projet	<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez fournir un résumé des données quantitatives de base, des critères de mesure initiaux (p. ex., critères de qualité) ou des données initiales du projet (en citant les données sur les analyses des lacunes ou les données pertinentes sur les patientes qui renseignent sur les objectifs cités) pour <i>votre</i> secteur cible. Précisez également la source des données et la méthode de collecte utilisée. Décrivez comment les données ont été analysées pour déterminer l'existence d'une lacune. Si vous n'avez pas encore été en mesure d'effectuer une analyse complète de ce point, veuillez inclure une description du plan qui vous permettra d'obtenir ces renseignements.
Auditoire cible	<ul style="list-style-type: none"> • Décrivez chaque auditoire cible pour votre projet. Indiquez également à qui profiteront directement, selon vous, les résultats de votre projet. Décrivez la taille de la population ciblée de même que la taille de votre échantillon.
Structure et méthodes du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Décrivez le projet prévu et expliquez comment il comblera le besoin déterminé. • Si vos méthodes comprennent des activités éducatives, veuillez décrire brièvement leur sujet et leur format.
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquez les mesures prises pour vous assurer que votre projet est original et ne copie pas d'autres projets ou documents qui existent déjà. • Décrivez comment votre projet s'inspire de travaux existants, de projets pilotes ou de projets en cours qui ont été conçus par votre établissement ou d'autres établissements liés à votre projet.
Évaluation et résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Eu égard aux critères utilisés pour l'évaluation du besoin lié à votre projet, décrivez comment vous déterminerez si les lacunes dans la pratique professionnelle ont été comblées pour le groupe cible. Décrivez comment vous prévoyez recueillir et analyser les données. • Indiquez l'ampleur des changements découlant de votre projet que vous prévoyez pour votre auditoire cible. • Décrivez comment les résultats de votre projet seront diffusés à un large public.
Calendrier prévu	<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez fournir le calendrier prévu de votre projet, y compris ses dates de début et de fin.

Renseignements complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous estimez que vous devez communiquer des renseignements additionnels à Pfizer concernant l'importance de ce projet, veuillez les résumer ici.
Renseignement sur l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Décrivez les attributs des établissements/organisations/associations qui soutiendront et faciliteront l'exécution et le leadership de votre projet. Décrivez le rôle précis de chaque partenaire du projet proposé.
Renseignements sur le budget	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget demandé doit être exprimé en dollars canadiens (\$ CA). • Pour estimer votre budget, veuillez garder à l'esprit les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les frais généraux de l'établissement et les coûts indirects peuvent être inclus dans la demande de subvention. Ils comprennent par exemple les coûts du Service des ressources humaines, les coûts pour le traitement de la paie, la comptabilité, les services de conciergerie et les services publics, les taxes foncières, les assurances de biens et de responsabilité civile et les frais d'entretien de l'immeuble, ainsi que les dépenses supplémentaires liées à l'étude telles que les frais de publication, les frais d'examen par le comité d'examen de l'établissement (CEE) ou le comité d'éthique indépendant (CÉI), les frais de licence de logiciel et les déplacements. Veuillez noter que Pfizer n'accorde pas de financement pour les biens d'équipement. ○ L'inclusion de ces frais ne peut pas avoir pour conséquence de demander un montant supérieur au budget total prévu dans l'appel de projets. ○ Il convient de noter que les subventions octroyées par l'intermédiaire de l'organisation mondiale des subventions médicales ne peuvent être utilisées pour acheter des agents thérapeutiques (sur ordonnance ou en vente libre). • Pfizer impose à l'échelle mondiale un taux de frais généraux maximum autorisé de 28 % pour les études et les projets indépendants.

*La demande en ligne doit en outre inclure les champs mentionnés ci-dessus. Le texte saisi dans ces champs doit être identique au texte qui figure dans le document présentant la proposition complète.